

N°FIN/2024/33**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 mars 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 mars 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 4 avril 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Richard ZEIGER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Jacques COURTAT, pouvoir à M. Laurent CHAT
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Budget primitif 2024 du budget principal**

FIN/2024/33

Conseil communautaire du
4 avril 2024

Objet : Budget primitif 2024 du budget principal
(voir documents budgétaires en pièces jointes)

Le budget primitif 2024 du budget principal de la CCJ montre un suréquilibre de la section de fonctionnement, comme le prévoit l'article L. 1612-6 du CGCT, correspondant à l'excédent de fonctionnement 2023 reporté, qui se présente comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 685 374,20 €	13 055 623,59 €
INVESTISSEMENT	3 162 603,14 €	3 162 603,14 €
TOTAL	15 847 977,34 €	16 218 226,73 €

VU la délibération n° FIN/2024/10 du 4 mars 2024 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,

VU l'adoption des comptes financiers uniques 2023,

VU l'approbation des affectations des résultats 2023,

CONSIDÉRANT que tous les budgets primitifs sont présentés avec les reprises des résultats des Comptes Financiers Uniques 2023,

CONSIDÉRANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

CONSIDÉRANT que ce budget intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que la subvention d'équilibre à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien,

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 19 mars 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 43

Contre : 5 (M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS et son pouvoir Mme Valérie SUBRENAT, Mme Olga LIGAUT)

Abstention : 1 (M. Didier MOREAU)

-APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal de la CCJ pour l'exercice 2024 tel qu'il est présenté,

-APPROUVE les subventions d'équilibre 2024 aux budgets annexes suivants :

- Budget piscine intercommunale : 963 800 €
- Budget ZAE : 174 000 €
- Budget aire d'accueil des gens du voyage : 142 000 €

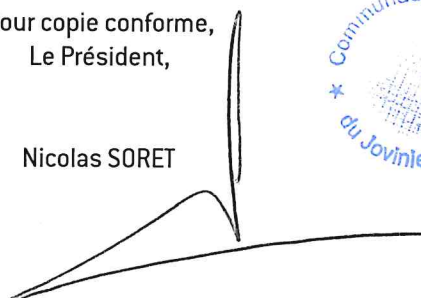
-APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 203 900 € pour l'année 2024 à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien.

-CHARGE le Président ou son représentant de toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET




Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

